

La branche centrale (BC) a été créée en 1957 pour permettre aux adultes de pays n'ayant pas d'Amitié Nationale Scoute et Guide (ANSG) de rejoindre l'Amitié Internationale scoute et Guide (AISG). La BC a une grande importance pour l'AISG parce que d'une part elle est pour beaucoup de personnes une manière d'affirmer la devise "scout/guide un jour, scout/guide toujours" et d'autre part elle est un outil pour le développement.

Comme tous les autres membres de l'AISG, les membres de la BC ont le droit de participer à toutes activités de l'AISG, rassemblements ou conférences.

Adhésion individuelle

L'idée de base de la BC est l'adhésion individuelle à l'AISG où que l'on vive.

Évidemment, si un scout/guide adulte vit dans un pays où une ANSG est créée, alors rejoindre cette Amitié est la manière d'adhérer à l'AISG. Aucun membre de la BC ne peut être enregistré dans un pays membre de l'AISG, sauf pour un temps court et transitoire (Règlement, Règle 4.4 *L'appartenance des membres de la Branche centrale résidant dans un pays cesse durant la période de douze mois après qu'une organisation nationale d'adultes de ce pays est devenue Membre de l'AISG, à moins que ces membres ne travaillent à la création d'une deuxième ANSG conformément à l'article 5, paragraphe 7 des Statuts.*

Il est important de réglementer la transition de la BC à une ANSG, notamment pour les membres de la BC qui ne peuvent pas être impliqués dans l'établissement d'une ANSG.

Actuellement, "individuels et petits groupes d'adultes" (const. art. 5.12) peuvent être des membres de la BC. Évidemment beaucoup de personnes dans une ville ou un pays peuvent constituer un groupe. Quand plus de 8 personnes (souvent des amis) sont enregistrées, le coordinateur de la BC leur demandera de nommer une personne de contact qui garde un registre des membres intégrant et quittant le groupe. Un groupe est normalement identifié par un nom choisi par ses membres.

Une personne de contact est nommée dans chaque pays, puisqu'il serait trop coûteux d'envoyer toutes les informations à chaque membre et la personne de contact a la possibilité de communiquer avec eux dans leur propre langue.

La branche centrale est unique

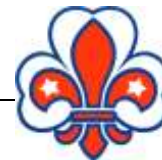
Selon la Constitution, la BC est unique et est dirigée par un coordinateur de la BC. C'est le coordinateur qui demandera aux groupes de la BC ayant plus de 8 membres de remplir un questionnaire annuel signalant leurs activités et leur recensement et s'assurera qu'ils payent leurs cotisation avec un coût de transfert le moins cher. Le coordinateur organisera également l'élection d'une délégation de la BC de quatre délégués maximum par les membres de la BC pour participer à une conférence mondiale de l'AISG. Cette délégation a les mêmes droits que les délégations des ANSG.

Les équipes régionales du Comité mondial et les comités régionaux existants devraient travailler étroitement avec le coordinateur de la BC concernant les membres de la BC vivant dans chaque région. *Conformément au Règlement, Règle 4.2 Un coordonnateur de la Branche centrale est nommé par le Comité mondial pour être chargé de l'administration de la Branche centrale et fournir tout appui possible aux membres de celle-ci. Le coordonnateur de la Branche centrale et les Comités régionaux et sous-régionaux se tiennent réciproquement informés du développement de l'affiliation à la Branche dans les zones d'intérêt commun.*

Les membres de la BC sont normalement invités aux réunions régionales et sous-régionales. Une région peut avoir des dispositions dans sa constitution (si elle en a une) sur les membres de la BC dans la région.

Scout/guide un jour, scout/guide toujours

Certains membres de la BC peuvent vivre dans les pays où le scoutisme / guidisme n'est pas autorisé. Certains peuvent être des membres de minorités ethniques, tels que les Casegha (d'Haïti) ou l'Asociación Scout de Cuba (CSA) aux États-Unis. Certains sont des scouts et des guides à la retraite, trop âgés pour commencer un groupe ou pour former un réseau dans leur pays : ils veulent seulement être des membres de l'AISG. Tous ceux-ci souhaitent simplement adhérer à la devise *scout/guide un jour, scout/guide toujours*. Il convient de noter, néanmoins, que l'affiliation à la BC est ouverte à tous les adultes, qu'ils aient été ou non des scouts ou des guides, qui sont disposés à s'engager à respecter les principes et les objectifs de l'AISG. Certains peuvent vivre dans les pays où il y a des organisations de scouts ou de guides adultes qui ne sont pas des membres de l'AISG, auquel cas ils devraient essayer, avec l'aide du coordinateur de la BC, de prendre contact avec ces organisations et de les orienter vers l'affiliation à l'AISG plutôt que de leur faire



concurrence. La même chose est vraie - mais peut être plus difficile - si l'ANSG du pays crée de toutes pièces une section adulte, qui pourrait ne pas accepter les adultes qui ont été hors de l'organisation pendant un certain temps ou n'ont pas été des scouts ou des guides.

La BC comme outil de développement

Dans tous les autres cas, les membres de la BC dans un pays seront encouragés, avec l'aide du coordinateur de la BC, à se contacter et à évoluer vers l'affiliation en instituant une organisation nationale d'adultes.

Les conditions et les circonstances peuvent varier d'un pays à l'autre, de même que les manières de créer une ANSG. Dans certains pays il peut y avoir des groupes d'adultes déjà établis en coopération avec les organisations de jeunes, tandis que dans d'autres pays il faut une initiative des membres de la BC.

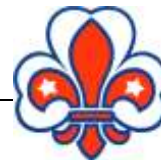
Quand une organisation nationale d'adultes est formée, elle notifiera le coordinateur de la BC et le bureau mondial du commencement de ses activités au niveau national. La période de stage d'une année (pour le membre associé) ou de deux années (pour le membre titulaire) commencera lors de cette notification. Le coordinateur de la BC et le bureau mondial informeront le Comité mondial, qui peut reconnaître le statut d'"organisation d'adultes en voie d'affiliation" au groupe en question. L'organisation peut être alors autorisée à utiliser l'emblème de l'ANSG (*Règlement, Règle 6 Les organisations nationales d'adultes non Membres, dont le Comité mondial reconnaît la préparation à l'affiliation, peuvent être autorisées par le Comité mondial à utiliser l'emblème pour la durée de cette reconnaissance, mais sans acquérir pour autant de droits sur celui-ci.*) et l'équipe juridique du Comité mondial, en étroite collaboration avec le bureau mondial, l'assistera pour répondre aux critères et conditions (notamment une constitution appropriée) nécessaires pour l'affiliation. Dans des circonstances exceptionnelles, sur la recommandation du coordinateur de CB, l'utilisation du logo de l'ANSG peut être accordée par le Comité mondial à un groupe de la BC même avant sa reconnaissance comme étant "en voie d'affiliation".

Outils de communication

La communication électronique permet la diffusion rapide et peu coûteuse d'informations. Dans beaucoup de régions, peu de personnes peuvent se permettre un ordinateur et, même si elles le peuvent, l'infrastructure existante ne leur permet pas d'avoir accès à Internet. Les courriers électroniques n'atteignent pas toujours leur destination et les annexes ne peuvent pas toujours être facilement ouvertes. C'est pourquoi, deux fois par an, le coordinateur de la BC publie un bulletin d'information de la Branche Centrale dans lequel sont fournies un grand nombre des nouvelles les plus récentes sur la Branche Centrale et l'ANSG. Le bulletin d'information est envoyé en version texte (sans aucune mise en page) et en version pdf avec mise en page. Toutes les personnes de contact reçoivent également l'Info ANSG du coordinateur de la BC. Les groupes qui publient leur propre bulletin d'information sont invités à soumettre une copie au coordinateur de la BC. En outre, pour le jour de l'Amitié, le message du président du Comité mondial est envoyé à tous les membres de la BC. Au moins deux fois par an ou sur demande, le coordinateur de la BC effectuera une mise à jour de la situation de la branche centrale au Comité mondial, avec copie aux comités régionaux existants.

Carte de membres

Le coordinateur de la BC remet une carte de membre aux nouveaux membres. Les membres de la BC veulent appartenir à l'ANSG et ils veulent une carte de membre comme preuve. Ces cartes sont produites par ordinateur gratuitement : les seuls coûts sont ceux d'envois par la poste. Certains membres ont besoin de la carte comme preuve quand ils veulent participer à une activité d'une Amitié nationale scoute/guide ; d'autres doivent montrer leur carte quand ils négocient avec les autorités locales pour créer une organisation nationale d'adultes.



Description du poste de coordinateur de la BC

Le Comité mondial de l'AISG nomme une personne responsable de la Branche Centrale (BC), dont les fonctions seront les suivantes :

1. Être responsable de l'administration de la Branche Centrale et fournir le soutien nécessaire aux membres de la BC.
2. Tenir à jour le registre des membres avec leurs noms et adresses.
3. Rester en contact avec les membres individuels.
4. Envoyer des formulaires d'inscription et des détails sur l'AISG aux nouveaux membres potentiels.
5. Distribuer aux membres des informations sur l'AISG, le bulletin d'information électronique de l'AISG, le message de la Journée de l'Amitié et d'autres communiqués de presse appropriés.
6. Fournir les cartes de membre sur demande.
7. Tenir les comptes de la BC et préparer un relevé de comptes annuel pour le trésorier.
8. Maintenir la communication avec les personnes de contact des groupes de la BC et des pays de la BC et les assister vers l'affiliation, en coopération avec l'équipe juridique du Comité mondial et le bureau mondial.
9. Envoyer à la personne de contact des groupes de la BC les rapports annuels et d'autres documents appropriés que le bureau mondial distribue à toutes les ANSG.
10. Éditer un bulletin d'information de la BC deux ou trois fois par an et le distribuer à tous les membres.
11. Informer le Comité mondial et les chefs des équipes régionales sur tout sujet concernant la Branche Centrale, telle que le résumé des rapports annuels.
12. Éditer deux fois par an une mise à jour pour le Comité mondial, à placer sur la partie sécurisée du site web.

Dispositions générales de travail pour le coordinateur de la Branche Centrale

La personne responsable de la Branche Centrale est nommée par le Comité mondial de l'AISG lors de sa première réunion après une conférence mondiale de l'AISG, pour un mandat de trois ans. Le coordinateur de BC qui n'est pas un membre du Comité mondial :

- a) sera considéré comme membre ex-officio du Comité mondial et sera invité aux réunions du Comité mondial avec le droit de parler, mais pas de voter ;
- b) recevra une copie de l'ordre du jour, des comptes-rendus et d'autres communications du Comité mondial de l'AISG ;
- c) sera remboursé des frais de participation aux réunions du Comité mondial conformément aux dispositions de travail du Comité mondial.